

Aux fins d'éviter que tous les moniteurs diplômés actuellement engagés dans les divers services qui relèvent de l'autorité du Ministère de l'Education Nationale ou de celle du Ministère de la Famille s'engagent de suite dans cette préformation, on pourrait éventuellement stipuler que les candidats moniteurs à cette préformation pour éducateur doivent se prévaloir au moins de deux années de service étatique ou privé.

Nous avons été d'accord à 100% avec le contenu de cette lettre et nous vous prions, Monsieur le Ministre, de bien vouloir saisir les instances compétentes de notre proposition; nous sommes d'avis qu'elle est de l'intérêt des éducateurs, de nous-mêmes, des différentes institutions et surtout des ... enfants qui profiteront d'un personnel socio-éducatif hautement formé et pouvant assurer les multiples et dures tâches requises dans la profession sociale pour laquelle nous nous dévouons.

Il est évident, Monsieur le Ministre, que notre conseil d'administration est à tout moment disposé à vous fournir de plus amples explications et détails. Veuillez avoir la gentillesse, le cas échéant, de nous fixer un rendez-vous à cet effet.

Dans l'espoir d'une réponse favorable, nous vous prions, Monsieur le Ministre, de croire à l'assurance de notre très haute considération.

Pour l'Association Luxembourgeoise
des Moniteurs Diplômés
d'Education Différenciée

la présidente

J. Luntsch

la secrétaire

J. Beck

Copie à Monsieur le Président de la Commission de Législation
de l'ANCE